CONSEILMUNICIPAL
SEANCE DU 11 MARS 2015 à 18H30

PROCES VERBAL

L'an deux mille quinze, le onze mars à 18H30, le Conseil Municipal de la Commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Hélène GENTE, Maire de la commune.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents excusés : Néant

Procurations :

- Mme AZARD Emmanuelle a donné pouvoir à Mme LEMAITRE Régine
- M. MOTOT Anthony a donné pouvoir à M. ALLEGRINI Antoine
- Mme CHEROUTE Françoise a donné pouvoir à Mme BREMOND Mireille
- Mme HENTIC Valentine a donné pouvoir à M. LAQUAY Bruno
- M. MARTINELLI Claude a donné pouvoir à Mme GENTE Hélène
- Mme AGIER Mauricette a donné pouvoir à M. BRUCHET Éric
- Mme EDENWEIL Paula a donne pouvoir à M. CHABERT Jean Pierre

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le quorum est atteint.

Madame le Maire ayant ouvert la séance désigne, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le secrétaire de séance pris au sein du Conseil :

* Madame Virginie ARTERO étant désignée pour remplir cette fonction.

Madame le Maire présente le nouveau DGS, Monsieur Pierre-Yves VINCENT qui a pris ses fonctions ce matin.
Avant de voter le procès verbal du Conseil Municipal précédent, Mme le Maire fait remarquer que quelques fautes de frappes s'y sont glissées et seront donc corrigées.

Le procès verbal est adopté à la **Majorité**

- Votes contre : 5 (FARRO - ARMENICO - FERREINT - REILLE - ANDREIS)
- Abstention : 1 M. CHABERT absent

Mme le Maire souhaite intervertir les points N°1 et N°2 ainsi que les points N°4 et 5 inscrits à l'ordre du jour. Elle précise que seuls les élus présents pourront signer les comptes administratifs.

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET PRINCIPAL

Mme le Maire se félicite de la gestion rigoureuse que les chiffres confirment

COPIE

	Résultat à la clôture Exercice 2013	Part affectée à l'investissement Exercice 2014	Résultat Exercice 2014	Transfert ou intégration de résultats / opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture Exercice 2014
I Budget principal					
Investissement	2 667 342,45	0,00	371 386,51	5 083,25	3 043 812,21
Fonctionnement	2 025 391,20	1 041 706,20	1 463 831,79	438,94	2 447 955,73
TOTAL I	**4 692 733,65**	**1 041 706,20**	**1 835 218,30**	5 522,19	5 491 767,94
II Budget des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I +II + III	**4 692 733,65**	**1 041 706,20**	**1 835 218,30**	**5 522,19**	**5 491 767,94**

Le compte de gestion est adopté à la **Majorité**

- Votes contre : 5 (FARRO-ARMENICO-FERREINT-REILLE-ANDREIS)
- Abstentions : 4 (CHABERT-PIGNET-MANDIN- EIDENWEIL (procuration))

Sans commentaire

1) COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET PRINCIPAL

M. Michel MARTIN est nommé Président de séance.

A la réunion de la Commission des finances du 02 Mars qui a duré 2H30, Mme le Maire signale que tout le groupe d'opposition était excusé ce qui est dommage car en commission on analyse et on répond aux questions dans le détail. Mme le Maire précise que de janvier à mars, les restes à réaliser en investissement de l'exercice 2014 permettent de régler les factures 2015.

Mme le Maire explique le point N°2 ainsi que tous les tableaux.

Mme le Maire souligne que les dépenses ont été maîtrisées grâce à une prévision budgétaire sincère et prudente.

M. FARRO prend la parole et demande des précisions sur le chapitre 16 et en l'occurrence de quel emprunt s'agit-il ?

M. ARMENICO ajoute que M. CONTE avait dit que tous les emprunts avaient été remboursés.

Mme le Maire stipule qu'il s'agissait du dernier conseil sous la présidence de Mr CONTE et rappelle la délibération n°75/2013.

M.FARRO précise qu'on leur avait dit que les emprunts seraient remboursés en totalité.

Mme le Maire répond qu'elle ne l'a pas affirmé et, après avoir eu tous les éléments, notamment les pénalités fournis par les banques des remboursements anticipé, elle n'a pas jugé opportun de procéder au remboursement, les pénalités de remboursement anticipées étant trop importantes.

M. ARMENICO reprécise qu'il n'était pas au courant.

Mme le Maire confirme à nouveau que c'est une bonne chose pour la commune.

M.CHABERT prend la parole pour dire qu'il a bien compris pourquoi cela n'avait pas été remboursé, mais il est étonné par la décision prise car il n'en a pas été informé.

Mme le Maire lui répond qu'elle le fait aujourd'hui et précise qu'à ce moment là nous n'avions pas de DGS et n'étions pas dans l'analyse du budget.

M. CHABERT répond : « Pas de DGS, je l'entend mais c'est votre responsabilité. »

Mme le Maire assume ce choix.

M.CHABERT affirme avoir reçu le dossier de la Commission des Finances vendredi, trop tard pour pouvoir l'analyser.

Mme le Maire : « C'est de la polémique inutile. »

COPIE

M.CHABERT affirme qu'il est bénévole et que selon lui rien ne change et qu'il est invité au dernier moment.
Mme le Maire : « Le courrier est parti en temps et en heure de plus un dossier complémentaire a été envoyé par mail ; et personne n'est venu en Mairie réclamer quoi que ce soit. »
M.FARRO souligne que les PV ne sont jamais rectifiés, par conséquent il vote contre.
Mme le Maire précise que les rapports sont corrigés d'une fois à l'autre et ne comprend pas cette position.
M.CHABERT : « Chaque fois que nous émettons la moindre remarque ne dite pas que c'est de la polémique. »
Mme le Maire affirme que tout est transmis dans les règles et fait un point d'honneur de toute transparence.
M.CHABERT : reprend « Si vous ne voulez pas que l'on pose des questions : on vote. »
M.BRUCHET demande à ce que nous passions à autre chose.
M.CHABERT répond vivement à Mr BRUCHET et lui demande de se taire si s'est pour parler et ne rien dire.
Mme le Maire reprend M. CHABERT, ne tolère pas les insultes et demande aux protagonistes de se calmer sous peine d'être exclu de l'assemblée du Conseil Municipal.
M.CHABERT : « Cela doit s'appliquer à tout le monde. »
M.ARMENICO demande à ce que Mme le Maire ne soit pas aussi dure que M. CONTE, il faut de la démocratie ...
Mme le Maire : « Je crois ne pas être dans le mépris, mais si vous n'assistez pas aux commissions, ce n'est pas constructif. »
M. ARMENICO justifie son absence pour raisons de santé.
Mme le Maire apporte des précisions sur l'ensemble des chapitres et articles budgétaires présentés en fonctionnement comme en investissement.

Pour voter le compte administratif Mme le Maire sort de la salle et Mr MARTIN préside la séance.

Le compte administratif est adopté à la **Majorité**

- Votes contre : 5 (ARMENICO-FARRO-FERREINT-ANDREIS-REILLE)
- Abstentions : 4 (CHABERT-PIGNET-MANDIN-EDEINWEIL (procuration))

3) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Mme le Maire donne des explications et précise que le résultat de clôture 2014 de 5.491.767,94 est le fruit d'une gestion saine et rigoureuse. Le taux des impôts locaux ne subira pas de hausse.
M.CHABERT : « Attention aux indicateurs. Je vous alerte sur le fait que les frais de personnels augmentent alors que l'annuité de la dette ainsi que les recettes baissent. Il faut être prudent si on veut emprunter. »
Mme le Maire : « Je suis consciente de cela, le poste de Mr VINCENT est un remplacement, pas une création de poste. Au 1er février Mme FAURE n'était plus à charge de la commune.
En outre, accompagner et former les jeunes est une de nos volontés et nous percevons une aide de l'Etat de 75% pour les 5 emplois avenir votés au dernier Conseil Municipal. »
M.CHABERT « Cette aide sera t- elle maintenue ? »
Mme le Maire : « L'aide aux emplois d'avenir est de 3 ans à la date de signature des contrats. »
M.CHABERT : on n'est pas alarmiste, mais je vous informe.
Mme le Maire informe que nous sommes en sous effectif, nous restructurons, nous avons besoin de recruter des contrats aidés.
M.CHABERT : « Donnez-vous la préférence aux Mallemortais ? »

COPIE

Mme le Maire : « Oui bien sûr à compétences égales. »
M.ALLEGRINI dit que le recrutement se passe en toute transparence, à compétence égale, toujours préférence aux Mallemortais. Nous sommes en rapport avec la Mission Locale et soutenus par l'État à 75%.
M.FARRO : « Mme le Maire, j'ai une petite suggestion à faire : trop de dette c'est une catastrophe, pas assez ce n'est pas très bon. Pour moi, symboliquement, la commune devrait prendre en charge l'augmentation automatique des impôts, due à la revalorisation votée annuellement par le Parlement. »
Mme le Maire : « Les Mallemortais ont bien conscience que les taux sont les plus bas du Département nous avons besoin d'une projection à venir et de la prudence. »
M.FARRO : « Les services techniques manquent de matériel. Ca ne coûterait pas des milliers d'euros et pour ceux qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts ça serait bien. »
M.MARTIN : « Qu'allons nous devenir avec la Métropole ? Lors du passage à la Métropole (01/01/2016) les taux d'impositions devraient être uniformisés pour l'ensemble des communes. Le reversement de la part communale par la Métropole sera alors aligné sur les taux que la commune aura appliqué à l'année N-1, comme pour la Taxe professionnelle à la création des communautés de communes. Si nous baissons nos taux pour 2015 nous serons pénalisés pour toutes les années à venir. Nos taux sont identiques aux derniers taux votés. »
Mme le Maire donne la parole à M. VINCENT, DGS.
M.VINCENT : rappelle que les 5 491 767,94 ne sont pas de la trésorerie et ne sont pas dans nos caisses.
« Le tableau présenté en première page du ROB l'illustre bien, l'aisance 2015 s'explique par les excédents antérieurs reportés. Il faut rester très prudent, bien que la fiscalité de Mallemort soit parmi les plus basses du Département. Notre autofinancement va s'amenuiser dans le temps vu le contexte. »
M.FERREINT suggère de vendre les terrains agricoles à prix coûtant.
Mme le Maire ne répond pas à une remarque hors contexte du dernier Conseil Municipal.
M.ARMENICO revient sur le prix de vente de 1,50 €.
Mme le Maire : « On ne revient pas sur ces prix, j'ai des contacts avec la SAFER ... je l'ai déjà dit le prix est justifié par un achat précédent. »

Les Orientations Budgétaires 2015 sont adoptées à la **Majorité**

-Votes contre : 9
-Abstention : 0

4) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 - CAISSE DES ECOLES

Mme le Maire rappelle qu'il s'agit uniquement des dépenses alimentaires

	Résultat à la clôture Exercice 2013	Part affectée à l'investissement Exercice 2014	Résultat Exercice 2014	Transfert ou intégration de résultats / opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture Exercice 2014
I Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement	59 203,74	0,00	5 031,42	0,00	64 235,16
TOTAL I	**59 203,74**	**0,00**	**5 031,42**	**0,00**	**64 235,16**
II Budget des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I +II + III	**59 203,74**	**0,00**	**5 031,42**	**0,00**	**64 235,16**

COPIE

Le compte de gestion 2014 dressé par Mr le Trésorier Principal est adopté à la **Majorité**

-Votes contre : 5 (FARRO-ARMENICO-FERREINT-ANDREIS-REILLE)

-Abstention : 0

5) COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - CAISSE DES ECOLES

Mme le Maire présente les résultats de l'exercice soit un excédent de 59.203,74 €. Elle précise qu'il a été encaissé plus que prévu mais que le ticket cantine n'a pas augmenté.

M. CHABERT : « Pourriez vous préciser à quoi correspond le chapitre autres charges de gestion courante. »

Mme le Maire : « Petit équipement, blouses et diététicienne… »

Le compte administratif est adopté à la **Majorité**

-Votes contre : 5 (FARRO-ARMENICO-FERREINT-ANDREIS-REILLE)

-Abstention : 0

6) DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015 - CAISSE DES ECOLES

Pas de commentaire

Les orientations budgétaires 2015 sont adoptées à la **Majorité**

-Votes contre : 5 (FARRO-ARMENICO-FERREINT-ANDREIS-REILLE)

-Abstention : 0

7) REVISION DES LOYERS COMMUNAUX

Mme BREMOND nous informe sur la révision des loyers communaux dont l'indice de référence pour 2015 est de 125,29 soit une augmentation de 0,37 %.

Mme REILLE : « Mercredi prochain nous avons une réunion du CCAS, les taux sont ils les mêmes ? »

Mme BREMOND répond que les taux sont identiques pour les logements du CCAS.

Mme le Maire : « 8 logements appartenant à la commune sont concernés. »

M.ARMENICO : « lesquels ? »

Mme le Maire : « Au dessus des écoles, du gymnase et autres nous sommes obligés d'appliquer le nouvel indice. »

Adopté à **l'Unanimité**

8) RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES - EMPLOIS SAISONNIERS

M. ALLEGRINI intervient sur le besoin de recenser des emplois saisonniers, pour la période estivale.

Mme le Maire rappelle que cela tient à cœur à la politique d'emploi des jeunes l'été sur la commune. Les agents sont recrutés pour une petite période, de ce fait ils sont plus nombreux. Il y a autant de filles que de garçons recrutés. Il est précisé qu'aux services techniques il y aura moins d'embauche car l'accompagnement est plus compliqué à cause de la sécurité. Depuis 1 an, il y a également les emplois d'été sur la Médiathèque et l'Office de Tourisme. L'appel à candidature est communiqué par voie de presse.

Adopté à **l'Unanimité**

COPIE

9) PRIMES VACANCES & FIN D'ANNEE

M. ALLEGRINI fait lecture des primes allouées au personnel communal soit :

- Prime vacances été : 73,18 €/ agent (versée en juin 2015)
- Prime fin d'année : 259,16 €/agent titulaire (versée en novembre2015)
- Prime fin année : 311,29 €/agent non titulaire (versée en novembre 2015)

Mme le Maire précise que les montants des primes ne peuvent pas augmenter en raison d'une précédente délibération votée en 1991 et que nous sommes en toute légalité.
M.CHABERT : « Y a t il eu une perte de salaire pour les employés ? »
Mme le Maire : « Non, le complément s'est fait sur le dernier trimestre 2014 pour compenser. »
M.CHABERT : « Bien compris, j'ai eu vent que la différence n'est pas tout à fait ce que vous venez de dire. »
M.ALLEGRINI : « La perte globale est largement compensée. »
M.PIGNET : « Pour chacun d'entre eux ? »
M.ALLEGRINI : « Les primes étant attribuées sur critères, 12% des personnes n'ont pas récupérées »
M.CHABERT: certains critères me semblent laissés à la libre appréciation. Cela me gêne. Pas suffisamment précis - distorsion des attributions des primes. »
M.ALLEGRINI : « Les décisions sont prises et discutées en commission du personnel, pas de décision unilatérale. La hiérarchie décide avec une argumentation constructive, mais pas par rapport à des ressentis. »
Mme le Maire : « C'est toujours discuté en commission, toujours dans la transparence (avant il n'y avait pas de critères, maintenant il y en a). Peut être que le personnel ne comprend pas surtout si ça touche leurs primes. Les primes ne sont pas un dû, mais c'est selon son engagement, voilà le véritable changement. »
Adopté à la **Majorité**

-Votes contre : 0
-Abstentions : 5 (FARRO-ARMENICO-FERREINT-ANDREIS-REILLE)

10) CREATION D'EMPLOI ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Mme le Maire précise qu'il y a une vraie volonté de former le personnel. Le tableau des effectifs se modifie au regard de 2 personnes qui ont, soit eu une promotion interne, soit réussit un concours (ATSEM). Nous leurs adressons nos félicitations.
M.CHABERT : « Où en sommes-nous aux services techniques ? »
Mme le Maire annonce la démission de 3 agents pour raison de nouveau projet de vie. Le retour éventuel du Directeur des Services Techniques serait finement étudié, sur un autre poste, si celui ci n'a pas trouvé d'emploi d'ici là.
Adopté à **l'Unanimité**

11) DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DES TRX DE PROXIMITE DES MENUISERIES DE L'ECOLE F.MISTRAL ET DES LOGEMENTS DE LA GENDARMERIE

M. MARTIN donne lecture
M. CHABERT : « Nous devons déjà changer les menuiseries à la gendarmerie ? »

COPIE

M. MARTIN : « Il n'y a pas d'assurance décennale sur des travaux de menuiseries extérieure et de plus l'entreprise a disparu. »
M. FARRO : « Normalement la décennale doit fonctionner sur les menuiseries, à défaut mettre en cause l'assurance de l'architecte. »
Mme le Maire : « Les travaux seront exécutés cet été aux écoles. »
M. FARRO : « On est pour, sous réserve que l'on creuse le problème. »
Mme le Maire : « Oui nous allons approfondir. »
Adopté à **l'Unanimité** sous réserve de problème élucidé

12) **DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DES TRX DE PROXIMITE DE LA REHABILITATION DU PETIT BASSIN DE LA PISCINE COMMUNALE ET DE LA CONSTRUCTION D'UNE BUVETTE SUR SITE**
M. MARTIN développe sur la nécessité des travaux de rénovation avant l'été
Adopté à **l'Unanimité**

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les délégations :

- Appel d'offre / Rénovation des menuiseries (3 tranches le 26/02/15)
- Appel d'offre / Réfection du petit bassin piscine municipale
- Démission de 3 agents du personnel communal
- Mutation de Mme FAURE (ancienne DGS) au 01/02/15 sur la commune de Mouriès
- Travaux Centre E. PICO, un accord a été trouvé avec la directrice de l'Ecole St Michel, le centre E.PICO et les services de la Police Municipale pour la mise en place d'un parking pour la sécurité des enfants
- La liste des enfants élus au Conseil des Jeunes le 14/02/15 sera bientôt réuni pour leur premier Conseil. D'autre part ils sont invités à la prochaine cérémonie commémorative du 19 Mars.
- Concernant le tri sélectif, nous devons améliorer la collecte du papier document de synthèse transmis.
- Démission de Mathilde HENRY (chargée de communication) →Appel à candidature pour ce poste
- Contact pour la vente du local de la coopérative, on espère pouvoir l'acquérir.
- Commission des Finances le mardi 7 avril 2015
- Prochain Conseil, le mercredi 15 avril 2015
- Le vendredi 3 avril 2015, à la salle Dany sera présenté le bilan de l'année avec diaporama et questions comme prévu.
- M. CHABERT nous fait part de la volonté de Mme EIDENWEIL d'intégrer la Commission Environnement.

Mme le Maire précise que, depuis un an, nous avons trouvé un bon équilibre et un bon rythme sur les convocations des Commissions mais que l'on peut remanier et si possible stabiliser lors d'un prochain Conseil Municipal.
- M. PIGNET regrette de ne pouvoir assister aux réunions de la Commission Environnement qui se déroule toujours dans la journée.
- M. LEGIER rappelle les dates des élections départementales (22 & 29 Mars)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H.

COPIE